

PRÉFECTURE DE L'ISERE

3ème DIRECTION
3ème BUREAU

Rappeler dans votre réponse les indications
ci-dessus et faire figurer obligatoirement
sur l'enveloppe l'adresse postale suivante

PRÉFECTURE DE L'ISERE
BOITE POSTALE 1046
38021 GRENOBLE CEDEX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ n° 87-2924

LE PREFET, Commissaire de la République
du Département de l'Isère,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Tourisme et Environnement

VU la loi du 23 décembre 1970 modifiant et complétant la
la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et le
décret n° 71-858 du 19 octobre 1971, pris pour l'application de
ladite loi ;

VU l'avis de la Commission Départementale des Antiquités
et Objets d'Art, en date du 18 Mars 1987

SUR proposition du Conservateur des Antiquités et
Objets d'Art ;

A R R E T E

Article 1er- Les objets mobiliers, ci-après désignés, sont inscrits
sur l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers
classés parmi les monuments historiques :

MEYLAN - Eglise Saint-Victor

- Peinture sur toile, déposition XVIIème siècle, cadre bois sculpté
et peint, fin du XVIIIème siècle.
- Peinture sur toile, Adoration des Bergers (d'après Guido RENI);
XVIIe siècle Cadre bois sculpté et peint, fin du XVIIIe siècle,
- Peinture sur toile, crucifixion (d'après Philippe de Champaigne)
XVIIIe siècle, cadre bois ciselé et doré, XVIIIe siècle.
- Peinture sur toile, Nativité, cadre bois ciselé et doré, XVIIIe
siècle.
- Statue, Vierge à l'Enfant, bois polychromé, XVIIIe siècle.
- Chasublier, bois, XVIIIe siècle.

ARTICLE 2- Le présent arrêté sera notifié à Monsieur le Maire de MEYLAN
et à l'affectataire qui seront responsables, chacun en ce qui le
concerne, de son exécution. Une ampliation sera également adressée
à M. le Conservateur des Antiquités et Objets d'Art, à M. le
Directeur des Archives Départementales de l'Isère, ainsi qu'à M.
le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Isère
et Monsieur le Conservateur Régional des Bâtiments de France.

POUR AMPLIATION

Le Chef de Bureau,



Pierre GIROD

GRENOBLE, le 9 JUL. 1987
Le Préfet, Commissaire de la République
du Département de l'Isère.
Pour le Préfet, Commissaire de la République
et par délégation
Le Directeur,

Claude ACHIN